

**Compte-rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier
« Entre 2 Scarpe » - renouvellement du tiers sortant
du jeudi 10 novembre 2022 - 19h00 – 21h00 –
Chapelle de la Maison des associations, avenue des potiers**

Etaient présents :

- Elus : M. le Maire, Mme STIERNON, Mme DELATTRE, Mme APERS, M. PIQUOT, M. LANCLU, M. THIERRY
- Membres du conseil de quartier : Mme BRENOT, Mme CADIX, Mme DECOUTERE, Mme DELERUE, M. DERVAUX M. GOULOIS, Mme LEFEBVRE, Mme MEZDOUR, Mme PRUVOST.
- Candidats au conseil de quartier : M. BOESCH, M. BOUCHER, Mme BRENOT, Mme CASTELLI, Mme CHŒUR, M. DERVAUX, M. DESCAMPS, Mme DRANSART, Mme DUFOURMENTELLE, Mme DUMONT, Mme GOULOIS, M. LARCANCHÉ, Mme LHUILLIER, Mme MORETTI, Mme MORTREUX, Mme ODIN, M. ODIN, M. POUCHAIN, M. THIERRY, M. VILETTE, Mme CADIX,
- Service démocratie participative : Mme CAPELLE

Etaient excusés :

- M. MAZY, M. DUPIRE, Adjoint au Maire
- Membre du conseil de quartier : Mme MATHIEU

Etaient absents :

- Candidats au conseil de quartier : Mme DERICQ, M. DOUAY, Mme LANCELIN, M. WASSON

Mme STIERNON souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle informe du déroulé de l'assemblée générale avec dans un premier temps, une présentation générale, dans un second temps le renouvellement du tiers sortant et pour terminer la soirée un temps d'échanges avec les élus présents.

I – PRESENTATION GENERALE DES CONSEILS DE QUARTIER

Mme STIERNON rappelle que les conseils de quartier existent depuis 2014 à Douai. Ils sont 8 sur l'ensemble de la ville : Frais-Marais, faubourg de Béthune, Gayant/faubourg de Paris, Carnot-gare/La Clochette, Barlet-centre/faubourg de Cambrai, Dorignies, Entre 2 Scarpe et le faubourg d'Esquerchin.

Ces instances sont toutes composées de 3 collèges : habitants, acteurs économiques et associations. Les conseils de quartier sont régis par une charte commune.

Mme STIERNON insiste sur l'importance de croiser l'expertise technique et l'expertise d'usage.

Mme STIERNON fait une brève présentation de différentes réalisations grâce au conseil de quartier, démarches entreprises et réflexions en cours avec les membres de cette instance :

- Pose de bancs le long de la Scarpe
- Amélioration de l'entrée du Majestic, boulevard de la République
- Inversion du sens de circulation rue des Vierges
- Places de stationnement supplémentaires rue de l'arbre sec
- Outil de déambulation : c'est-à-dire une grille qui permet de pointer les dysfonctionnements avec des photos en annexe. Cet outil, très pratique, fut présenté en commission de suivi des 8 conseils de quartier
- Participation importante des membres du conseil de quartier à la concertation sur la friche Leroy-Merlin
- Rencontres avec les riverains du parc de la Tour des Dames pour tenter de trouver des solutions ensemble
- Amorçage d'un travail en partenariat avec le service jardins et cadre de vie et l'association toits et petits pois sur le compost public (à l'horizon 2024, les collectivités devront être engagées sur ce domaine)
- Souhait d'un (re)mise en valeur de la Porte d'Arras – il s'agit d'un dossier qui demande la prise en compte de plusieurs contraintes sur la remise en peinture, le défrichage, la remise de pierres,...
- Présentation du « plan climat air énergie du territoire » réalisé par le SCOT en étudiant les implications pour la ville et pour le secteur d' « Entre 2 Scarpe ».

II – RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Concernant le conseil de quartier d'Entre 2 Scarpe, Mme CAPELLE précise que le nombre maximum de membres est de 22 répartis comme suit :

- 12 habitants (3 par secteur)
- 4 représentants d'associations
- 4 représentants du secteur économique
- 2 membres désignés par M. le Maire.

Cette année, 13 postes sont à renouveler (5 habitants, 3 associations, 4 acteurs économiques et un habitant à désigner par M. le Maire).

25 candidatures ont été enregistrées (20 habitants, 2 associations, et 3 acteurs économiques).

Selon la charte de fonctionnement, les postes non pourvus dans les collèges acteurs économiques et associations sont basculés sur le collège habitants. Une répartition est faite par secteur afin de garder une équité sur l'ensemble du périmètre du conseil de quartier.

- 1^{er} tirage :
 - o Acteurs économiques :
 - *Chambres d'hôtes Catherine de Sienne, représentées par M. Michel DERVAUX*
 - *AMAROSIA, représenté par Mme Géraldine CADIX,*
 - *Optique St Amé, représenté par M. Fabien VILETTE*
 - *Report d'un poste sur le collège habitant*
 - o Associations :
 - *Tous en art thérapie, représenté par M. LARCANCHÉ*
 - *Ampave, représenté par Mme Fabienne CHŒUR*
 - *Report d'un poste sur le collège habitant*
 - o Habitants :
 - Secteur Avenue des potiers (bureau n° 5) : *Mme MORTREUX, M. Jean-François DESCAMPS*

- Secteur Esquerchin (bureau n° 14) : *M. Jérôme BOESCH, M. Xavier THIERRY*
 - Secteur Tour des Dames (bureau n° 15) : *Mme Emmanuelle DUMONT*
- 2^{ème} tirage :
- Report du collège acteurs économiques sur le collège habitants :
 - Secteur Bufquin (bureau n° 4) : *Mme Manuella CASTELLI*
 - Report du collège associations sur le collège habitants :
 - Secteur Tour des Dames (bureau n° 15) : *Mme Andrée ODIN*
- 3^{ème} tirage :
- Listes d'attente
 - Secteur Bufquin (bureau n° 4) :
 1. Mme BRENOT
 2. Mme MORETTI
 3. M. BOUCHER
 4. Mme LHUILLIER
 5. Mme GOULOIS
 - Secteur Avenue des potiers (bureau n° 5) :
 1. Mme DRANSART
 2. Mme DUFOURMENTELLE
 - Secteur Tour des Dames (bureau n° 15) :
 1. M. POUCHAIN
 2. M. ODIN

Les personnes tirées et sort, absentes le jour de l'assemblée générale, ne sont pas intégrées au conseil de conseil ni sur les listes d'attente.

Selon la charte, M. le Maire désignera une personne pour rejoindre le conseil de quartier.

Dans l'attente de cette nomination, la nouvelle composition du conseil de quartier « Entre 2 Scarpe » est la suivante :

- Habitants : M. Jérôme BOESCH, Mme Manuella CASTELLI, Mme Karine CHUQUET, M. Jean-François DESCAMPS, Mme Emmanuelle DUMONT, M. Alain-Félix GOULOIS, M. Cyril GRANDIN, Mme Claudette LEFEBVRE, Mme Stéphanie FIORDALISO, Mme Catherine MORTREUX, Mme Andrée ODIN, M. Stéphane PROST, Mme Françoise PRUVOST, M. Xavier THIERRY.
- Acteurs économiques : Mme Géraldine CADIX, M. Michel DERVAUX, M. Fabien VILETTE.
- Associations : Mme CHŒUR, M. LARCANCHÉ, Mme Anne-Chantal MATHIEU.
- Habitants désignés : Mme Lucette DELERUE.

M. le Maire et Mme STIERNON félicitent les membres du conseil de quartier.

La dernière partie de l'assemblée générale est consacrée à un temps d'échanges.

III – ECHANGES AVEC LES ELU.E.S

	Questions	Réponses
1	Emprise friche Renault – Quel avenir ?	Mme STIERNON répond qu'un programme de 120 logements est prévu avec des logements collectifs (R+3) et des logements individuels. Il y a nécessité de limiter l'étalement urbain et de traiter les friches existantes.
2	Avenir de l'emprise de l'école St Joseph ?	M. le Maire reconnaît que c'est un sujet contrariant : il s'agit d'un terrain privé. Les travaux ont commencé et tout a été stoppé. Des subventions ont été accordées. Les financeurs vont les réclamer au propriétaire.
3	Où en est le dossier de l'église St Jacques ?	Le dossier n'a pas bougé et ne bougera pas. L'archevêque a signifié qu'il n'avait pas besoin de ce lieu de culte pour répondre aux besoins de la paroisse (Notre Dame et St Pierre suffisent). De plus, la DRAC n'apporterait aucune aide financière. La seule chose qui pourrait être faite sur cette église, si des subventions conséquentes étaient accordées, serait une réfection de la façade.
4	Avenir de la friche EDF du quai du Mariage ? Pourquoi ne pas aller au-delà du T3 avec des T4 avec des vraies terrasses ?	A l'heure actuelle, il y a bien des contacts mais rien de formel attestant le positionnement d'un promoteur. Mme STIERNON insiste sur le fait de rester vigilants sur les projets : les friches sont des ressources. Avec les lois sur le zéro artificialisation nette, il faut que les futurs aménagements sur ces friches soit qualitatifs. Une étude d'attractivité résidentielle pour évaluer les besoins en logement sur la ville va voir le jour dans quelques mois. Cette étude objective permettra d'avoir un regard sur les besoins en intergénérationnel, en participatif, en logements étudiants, pour les seniors et sur les besoins en typologies. Les demandes en espaces extérieurs sont une vraie demande. L'enquête publique du PLU évoque des « tropéziennes » qui sont une solution parmi d'autres. Mme STIERNON rappelle que si un projet respecte le PLU, la ville ne peut pas aller contre le promoteur. La ville sollicite des réunions publiques de la part des promoteurs mais ne peut pas leur imposer.

5	Rue Giroud – beaucoup de déchets.	Le message sera passé au service propreté. M. le Maire rappelle qu'une rue sale n'est pas forcément due à moins de nettoyage de la ville, c'est plutôt dû à une augmentation des salissures.
6	Place St Amé – Remettre un sens interdit sur les barrières pour interdire l'accès aux voitures le samedi matin ?	Le message sera transmis au service voirie.
7	Travaux sur l'ensemble de la ville – barrières non récupérées : - Rue d'Arras : chez Léopold - Quai Desbordes - Rue de la Cloche	L'information sera transmise au service voirie.
8	Rue de la Cloche – Une gouttière risque de tomber à l'ancien restaurant chinois.	L'information sera transmise au service urbanisme.
9	Rue du Pont des Pierres – Annexe de l'hôpital. Suite aux travaux réalisés dans la cour, cela devait être remis en ordre. Qu'en est-il ?	L'hôpital a fait une demande pour refaire la cour. Des efforts sont faits compte tenu des normes qui leur sont imposées.
10	Rue des récollets Anglais – ancienne école Deforest de Lewarde. Pourquoi la ville n'a pas fait jouer son droit de préemption ? Le bâtiment est orienté 100 % au nord avec une toiture en amiante.	Tous les projets présentés demandaient une démolition. S'il y a démolition, il y a obligatoirement fouilles ce qui engendre des frais importants pour l'acquéreur.
11	PLU – Dommage que rien ne soit prévu pour protéger les bâtiments anciens.	L'axe de valorisation de l'architecture et du patrimoine est un des sujets de réflexion pour les services de la ville.
12	Protection de la patrimonialisation – Il n'est pas facile d'installer des panneaux solaires en centre-ville. Le PLU est moins contraignant pour les extérieurs.	Mme STIERNON répond qu'il faut prendre en compte les points forts évoqués par le SCOT à savoir le cadre de vie et le patrimoine paysager. Pour les panneaux solaires, il n'y avait pas de possibilité il y a 2 ans. Désormais, il y a des possibilités en fonction de l'implantation de la toiture. On note également une évolution dans les avis de l'ABF qui continue à maintenir néanmoins la préservation des bâtiments.
13	Quelle avancée sur les dossiers « cœur de ville » ? la gare ? l'îlot de la Madeleine ?	Pour l'îlot de la Madeleine, il y a une avancée mais le projet reste complexe au vue de la multitude des propriétaires. On devrait arriver à une expropriation pour certains lots. Pour la gare, la passerelle devrait être réalisée à l'été 2024. Le CFA ne se fera pas. Le siège de « Maisons et cités » sera livré normalement au milieu de l'année 2023.

14	Angle des rues Storez et de la Blanchisserie – La maison risque de s’écrouler.	La ville ne peut se substituer au propriétaire que s’il y a péril imminent pour l’extérieur.
15	Sobriété énergétique et éclairage la nuit.	<p>M. le Maire informe qu’il y a une nécessité de réduire d’un tiers les dépenses de gaz et de 2 tiers les dépenses d’électricité pour pouvoir absorber l’augmentation des dépenses énergétiques prévues pour 2023.</p> <p>Les dépenses liées au gaz concernent le chauffage ; les dépenses liées à l’électricité concernent pour 50 % l’éclairage public.</p> <p>L’éclairage public se fait soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par des lampadaires à led - Par des lampadaires à incandescence classique gérés ou non par des horloges. <p>Quand les lampadaires sont rattachés à une horloge, la ville peut gérer l’amplitude en éteignant l’éclairage après le passage des éboueurs et avant le passage des 1ers bus.</p> <p>Quand les lampadaires ne sont pas rattachés à une horloge, c’est Enedis qui gère l’éclairage.</p> <p>Il faut donc s’attendre à avoir un éclairage divers dans les semaines à venir suivant le type de lampadaire.</p> <p>L’éclairage sera maintenu là où il y a de la vidéo surveillance.</p>

Avant de clore l’assemblée générale, M. le Maire et Mme STIERNON convient les membres du conseil de quartier à venir faire la « photo de famille ». La rencontre se termine à 21h00.